

Mise en ligne : 3 avril 2014.
Dernière modification : 9 juillet 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE L'AFRIQUE DU NORD
puis
COMPAGNIE DES PRODUITS CHIMIQUES
ET PHOSPHATES DE L'AFRIQUE DU NORD,
PÉTROLES, PRODUITS CHIMIQUES ET PHOSPHATES
et à nouveau
COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE L'AFRIQUE DU NORD
Création de l'Omnium de France et du Maroc (Robert Gompel)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Omnium_France-Maroc.pdf

S.A., 1920.

Cie des Phosphates de l'Afrique du Nord
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 août 1920)

Capital 5 millions de francs, divisé en 50.000 actions de 100 fr., dont 1.000 d'apport attribuées à MM. Nizard et Berganzo. Siège social à Paris, 6, rue de Marignan. Conseil d'administration : Société l'Omnium de France et du Maroc, MM. Prévot¹ et Barrillot. Statuts déposés chez M^e Revel, à Paris. — *La Loi*, 31 juillet 1920.

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

COMPAGNIE DES PRODUITS CHIMIQUES ET PHOSPHATES
DE L'AFRIQUE DU NORD
S.A. frse au capital de 3,5 MF.
Siège social : PARIS, 6, rue de Marignan.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 355)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.
OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC, président et administrateur délégué ;
MOATTI [(Edmond)], administrateur délégué ;
PRÉVOT.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

¹ Antoine, Abel, *Gabriel* Prévot dit Ellen-Prévot (1877-1952) : député SFIO de la Haute-Garonne (1910-1919), maire de Toulouse (1945-1940). Administrateur des Ferronneries du Midi à Toulouse, de Paris-Maroc, des Produits chimiques et blancs de Comines, de la Société centrale marocaine.

PATIN DE SAULCOURT ², bd Voltaire, Paris ;
PIZY (F.).

Constitution et durée. — Société constituée en 1920 en 1920 sous le nom de Cie des phosphates de l'Afrique du Nord p. une durée de 50 ans.

Capital social. — 3,5 MF en 35.000 act. de 100 fr., 30.000 A et 5.000 B.

Parts bénéficiaires. — 40.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt aux actions. ; le surplus : 10 % au conseil. Le solde après prélèvement p. fonds de réserve : 60 % aux act. A ; 20 % aux act. B ; 20 % aux parts.

COMPAGNIE DES PRODUITS CHIMIQUES ET PHOSPHATES DE L'AFRIQUE DU NORD (*Les Annales coloniales*, 17 mai 1923)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 8 mai, sous la présidence de M. P[ierre] Gompel. Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1922, ne comportant pas de compte de profits et pertes.

APPELS DE FONDS (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 novembre 1923)

Produits chimiques et phosphates de l'Afrique du Nord. — Versement des derniers quarts avant le 15 décembre. — *Petites Affiches*, 13 novembre 1923.

Société [*sic* : Cie] de produits chimiques et phosphates de l'Afrique du Nord (*Le Journal des finances*, 7 décembre 1923)

L'assemblée extraordinaire a décidé l'absorption de la Société des Pétroles de Klimkowka [Pologne, 1920]. Cette absorption sera réalisée au moyen de l'échange de 3.150 actions A. de 100 francs de la Société des Phosphates contre 6.300 actions du nominal de 500 francs de la Société des Pétroles de Klimkowka restant à acquérir. Il sera remis en outre une part « Produits chimiques et phosphates de l'Afrique du Nord » contre cinq parts Klimkowka.

À la suite de cette absorption, la nouvelle raison sociale sera « Pétroles, Produits chimiques et Phosphates ».

PÉTROLES, PRODUITS CHIMIQUES ET PHOSPHATES

² Gaston Patin de Saulcourt (Logny-les-Aubienon, 1870-Montgeron, 1939) : chef du contentieux de Paris-France, commissaire aux comptes de Paris-Maroc, de l'Omnium de France et du Maroc, des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, des Moulins du Maghreb, des Brasseries du Maroc, des Ciments Portland de l'Afrique du Nord, des Chargeurs réunis...Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933 (min. Guerre) : capitaine d'administration du cadre auxiliaire des bureaux de l'Intendance à la région de Paris.

S.A. frse au capital de 3,5 MF.
Siège social : Paris, 6, r. de Marignan
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 920)

Conseil d'administration
composé de 3 à 10 membres, nommés p. 6 ans, propriétaires de 50 actions.
OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC ; pdt et adm. délégué ;
MOATTI ; adm. délégué.
PRÉVOT.

Commissaires aux comptes
PATIN DE SAULCOURT (Gaston), 215 bis, bd Voltaire, Paris ;
PIZY (F.).

Objet. — Étude et rech. dans tous pays, principalement en Algérie, Tunisie et Maroc, de ts gisements phosphatifères et pétrolifères : obtention, acquisition, échange, vente de ts permis d'exploration, de ttes concessions et de tous gisements de phosphates et de pétrole ; mise en valeur et exploitation de toutes concessions et de tous gisements de phosphate et de pétrole ; industrie et commerce en tous pays de tous produits d'expl., sous-produits dérivés et alliages ; création de tous établissements ayant p. objet dans le le sens le plus large, la fabrication et le commerce de tous prod. chimiques, tant en France qu'aux colonies, pays de protectorat et à l'étranger ; ttes ops accessoires.

Capital social. — 3,5 MF en 35.000 act. de 100 fr. dt 30.000 série A et 5.000 série B.

Parts bénéficiaires. — 40.000.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt aux act. ; le surplus : 10 % au conseil. Le solde, après prélèvement p. fonds de rés. : 60 % aux act. série A , 20 % aux act. série B ; 20 % aux parts.

PÉTROLES, PRODUITS CHIMIQUES ET PHOSPHATES

S.A. frse au capital de 3,5 MF.
Siège social : Paris, 6, r. de Marignan
Registre du commerce : Seine, n° 115-101.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 938)

Conseil d'administration
composé de 3 à 10 membres, nommés p. 6 ans, propriétaires de 50 actions.
GOMPEL (Robert), 23 bis, bd Berthier, Paris ; pdt ;
OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC, 6, r. de Marignan, Paris ;
MOATTI (Edmond), 6, r. de Marignan, Paris ; adm. délégué.

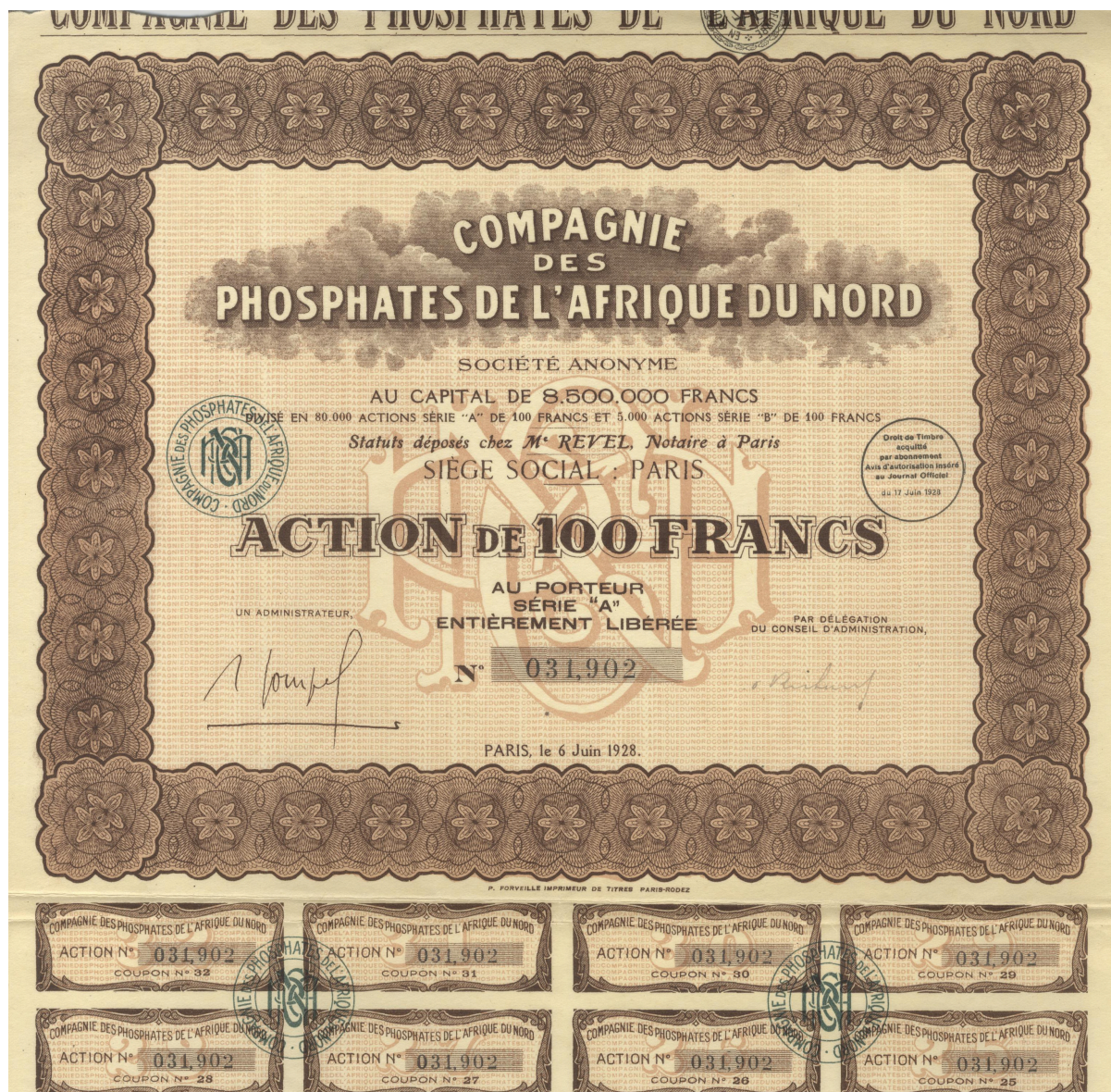
Commissaires aux comptes
PATIN DE SAULCOURT (Gaston), 215 bis, bd Voltaire, Paris ;
PIZY (F.), 66, r. J.-J.-Rousseau, Paris.

Pétroles, produits chimiques et phosphates
(Ancienne Compagnie des phosphates de l'Afrique du Nord)

(Le Journal des débats, 3 avril 1928)

Augmentation du capital de 3.500.000 francs à 8.500.000 francs, par création de 50.000 actions nouvelles dites « A » émises à 150 francs. Dans le capital actuel de 3.500.000 francs, il existe 5.006 actions dites « B » à vote plural. Le bilan publié est celui au 31 décembre 1926, soldé par une perte de 335.000 francs.

1928 : CHANGEMENT DE NOM EN CIE DES PHOSPHATES DE L'AFRIQUE DU NORD



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE L'AFRIQUE DU NORD

Société anonyme

au capital de 8.500.000 fr.

divisé en 80.000 actions série « A » de 100 fr. et 5.000 actions série « B » de 100 fr.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 17 juin 1928

Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris

Siège social : Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
SÉRIE « A »
entièrement libérée
Un administrateur : Gompel
Par délégation du conseil d'administration : ?
Paris, le 6 juin 1928
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

[Une absorption qui se faisait attendre...]
(*Le Journal des finances*, 27 juillet 1928)

Hors cote, les Phosphates de l'Afrique du Nord sont peu actifs à 209. L'assemblée extraordinaire du 19 juillet a approuvé le rapport du commissaire sur l'apport de l'actif social fait par la Société française des pétroles de Klimkowka qui reçoit 3.150 actions de 100 fr., créées par l'assemblée du 19 juin, et 788 parts. En conséquence, l'apport-fusion Klimkowka est devenu définitif.

ÉCHANGES
Phosphates de l'Afrique du Nord (Compagnie des)
(*Le Journal des débats*, 14 septembre 1928)

Dès à présent, en échange de 4 parts anciennes (coupon numéro 3 attaché) il est remis 1 part nouvelle Paris, 6, rue de Marignan.

(*Les Archives commerciales de la France*, 14 septembre 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie des PHOSPHATES DE L'AFRIQUE DU NORD, 6, Marignan. — Fusion avec la Soc. Française des Pétroles Klimkowka. — Capital porté de 8.185.000 fr. à 8.500.000 fr. — 19 juill. 1928. — i .

(*Le Journal des finances*, 21 septembre 1928)

Hors cote, les Phosphates de l'Afrique du Nord s'échangent aux environs de 222. Les porteurs de titres pourront souscrire, à 150 francs, aux actions de 100 francs de la société nouvelle « Cie internationale des carburants* », créée sous les auspices de la Holding de France* ; la souscription, ouverte du 17 septembre au 17 octobre, aura lieu dans la proportion de 1 action Carburants pour 2 actions ou 2 parts Phosphates.

INTERNATIONALE DES CARBURANTS*

(Le Journal des débats, 28 novembre 1928)

[...] Les premiers administrateurs sont M. Edmond Moatti, la Holding de France et la Compagnie des phosphates de l'Afrique du Nord.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE L'AFRIQUE DU NORD
(L'Africain, 18 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire qui vient de se tenir sous la présidence de M. Robert Gompel, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, faisant ressortir un solde débiteur de 56.647 francs 89.

PRODUITS CHIMIQUES ET BLANCS DE COMINES*
(Le Journal des débats, 12 février 1931)

L'assemblée extraordinaire tenue le 10 courant a approuvé les apports à titre de fusion ainsi que les traités de fusion au 15 janvier 1931 intervenus avec la Compagnie internationale des carburants*, la Compagnie des phosphates de l'Afrique du Nord et les Produits chimiques de France. [...]

(Le Journal des finances, 20 février 1931)

Les Produits chimiques de France restent inscrits au pair. Par contre, les Blancs de Comines reprennent de 75 à 90 demandés. Cette société a absorbé définitivement la précédente, l'opération se fait à raison de deux actions « Blancs de Comines » pour trois « Produits chimiques de France » ; elle absorbe de plus la « Compagnie des phosphates de l'Afrique du Nord » et la « Compagnie internationale des carburants ». Le capital a été porté de 10 à 20.700.000 francs et rassemblée a décidé la création de 38.000 parts nouvelles attribuées aux porteurs des sociétés absorbées.

Phosphates de l'Afrique du Nord
(Les Annales coloniales, 24 février 1931)

Les porteurs de parts, réunis le 10 février, en assemblée générale, ont approuvé en ce qui les concernait, la fusion de la société avec la Société Française des Produits chimiques et des blancs de Comines*.

ÉCHANGES
PRODUITS CHIMIQUES DE FRANCE ET BLANCS DE COMINES*
(Le Journal des finances, 1^{er} mai 1931)

Actions. — 3 actions Produits chimiques de France, entièrement libérées, contre 2 actions Produits chimiques de France et Blancs de Comines ;

4 actions Compagnie Internationale des Carburants*, entièrement libérées, contre 3 actions Produits chimiques de France et Blancs de Comines ;

2 actions Compagnie des Phosphates de l'Afrique du Nord*, entièrement libérés, contre 1 action Produits chimiques de France et Blancs de Comines. .

Part. — 4 parts Produits chimiques de France contre 3 parts Produits chimiques de France et blancs de Comines ;

5 parts Compagnie Internationale des Carburants ou Compagnie des phosphates de l'Afrique du Nord contre 1 part Produits chimiques de France et blancs de Comines.

Il ne sera pas tenu compte des fractions.

À partir de la même date, les actions anciennes, série 1 à 60.000 (cotées en Bourse) et série 00001 à 100.000, ainsi que les parts anciennes, série 1 à 12.000, devront être échangées titre pour titre.

Suite :

Absorption des Phosphates de l'AFN par les Produits chimiques de France et blancs de Comines.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Prod._chim._F-blancs_Comines.pdf